



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 7 mai 2025

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mylène COMBEAUD, Yasmine DESBORDES, Sylvie DUDOGNON MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e)s : Elisa ABAUX, Véronique RICHARD, Agathe BUSSIERE

Pouvoir (s) : Elisa ABAUX donne pouvoir à André BERTHOMIER

Assistait également : Elodie FRUCHON

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Demande de subvention Fonds de Concours CCVG
2. Demande de subvention Conseil Départemental ACTIV'3
3. Rénovation énergétique de la salle polyvalente : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
4. Contrat de dératisation 2025
5. Attribution de compensation 2025 : régularisation 2024, coût service instruction du droit des sols et actualisation volontariat contingent incendie 2025

Monsieur le Maire sollicite deux membres du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont nommés secrétaires de séance : Stéphane QUERRIOUX et André BERTHOMIER

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 15 avril 2025.

Le procès-verbal est approuvé avec 13 voix Pour.

DELIBERATIONS

1. Délibération n° 2025-24 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCVG

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la CCVG a mis en place un fonds d'aide aux communes qui permet d'obtenir une subvention équivalente à 30% du coût HT des travaux et plafonnée à 20 000,00 € sur 4 ans.

Il propose de faire une demande de subvention de 20 000,00 € pour financer la rénovation de logements communaux.

Philippe ROSE : J'ai été questionné sur l'église. Où ça en est ? Qu'est-ce qui a été retenu comme système ?

Romain DESBORDES : C'est du bac acier imitation tuile et il y a aussi translucide.

Philippe ROSE : D'accord, et par rapport au vitrail qu'est-ce que ça va donner ?

Romain DESBORDES : Yoann ne voulait pas cacher le vitrail pour ne pas perdre de lumière.

Jean CHARRY : La toiture de l'école serait pour le projet budget ?

Romain DESBORDES : Il y a eu l'accord du projet sur le point urbanisme. Il fallait avoir cette autorisation pour avoir l'accord du raccordement des panneaux. Puis, l'entreprise a 3 mois pour répondre avant d'avancer plus. Il faut attendre de savoir si le projet est réalisable.

Thierry ROLLE MILAGUET : Sur le projet, s'il y a accord, il y aura des modifications à faire sur la toiture.

Philippe ROSE : Pour la subvention de la CCVG, avant quand c'était pour des locations ce n'était pas possible.

Thierry ROLLE MILAGUET : Ça a été supprimé et les demandes concernent les économies d'énergie.

Jean CHARRY : Pour l'église, tu n'avais qu'un devis ?

Romain DESBORDES : Oui c'est plus spécial et le montant n'est pas élevé.

Bernard ROTUREAU : Pour l'église, le bac acier tuile, est-ce qu'il y a un feutre pour l'isolation ?

Romain DESBORDES : Rien n'est précisé sur le devis, je lui poserai la question.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention de 20 000,00 € à la CCVG dans le cadre du fonds d'aide aux communes pour financer la rénovation de logements communaux.

2. Délibération n°2025-25 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ACTIV'3

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du dispositif ACTIV'VOLET 3, le Conseil Départemental propose d'attribuer à la commune pour l'année 2025, la somme de 21 200 € pour des réalisations en investissement.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, concernant les projets suivants :

- achat de matériels pour le service technique
- rénovation de logement communaux

Jean CHARRY : Pour les bâtiments, il faut être sûr que les travaux soient faits dans l'année.

Romain DESBORDES : Oui, j'ai tout fait pour.

Thierry ROLLE MILAGUET : Il reste de la marge dans le budget mais il ne faut pas s'écarter et ne pas avoir de problème.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du dispositif ACTIV'-VOLET 3 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} Adjoint, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Délibération n°2025-26 : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITISE D'ŒUVRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-06 du 20 février 2025 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de services entre la CCVG et la commune afin de l'assister dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

A cet effet, une consultation a été effectuée pour la passation du marché public de maîtrise d'œuvre, sous la forme d'une procédure adaptée pour laquelle un AAPC a été publié le 11 mars 2025, ainsi que l'ensemble des documents de la consultation ; la date limite de remise des offres était fixée au 15 avril 2025 à 12h00.

A l'issue de la consultation précitée, 10 offres ont été remises.

Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée, selon les critères et sous-critères énoncés au sein du règlement de la consultation.

Au regard des propositions et du rapport d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer la maîtrise d'œuvre à C+M, 79 rue Sadi Carnot 17500 JONZAC, pour un montant de 67 500,00 € HT.

Stéphane QUERRIOUX : Ils sont tous du coin ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Il y a beaucoup d'entreprises de la Vienne et une hors département.

Philippe ROSE : D'où est l'entreprise en premier dans le classement ?

Thierry ROLLE MILAGUET : De Charente-Maritime.

André BERTHOMIER : C'est classique le 50-50 dans les critères.

Thierry ROLLE MILAGUET : Non tu peux jouer.

Philippe ROSE : Tu l'annonces avant ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Oui c'est noté.

Philippe ROSE : Après ce vote, c'est quoi ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Il y a un délai de 15 jours.

Philippe ROSE : Après on pourra travailler avec l'entreprise.

André BERTHOMIER : Est-ce qu'ils ont la synthèse ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Non, uniquement les notes avec leur classement.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- d'accepter le résultat d'analyse des offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente à C+M, 79 rue Sadi Carnot 17500 JONZAC, pour un montant 67 500,00 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché dans les conditions financières susvisées et tout document s'y afférant.

4. Délibération n°2025-27 : CONTRAT DE DERATISATION 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat de dératisation est renouvelé une fois par an.

La dératisation des réseaux d'assainissement est réalisée dans le bourg et ses abords ainsi que dans les villages de Chez le Pont, La Renaudière et Chez Ranger. La dératisation s'effectue en deux applications : une au printemps et une à l'automne.

Le cout de la dératisation s'élève à 745 € HT par an.

André BERTHOMIER : Est-ce qu'on est sûr qu'il passe partout. Il faudrait peut-être ajouter des boîtes dans les stations.

Thierry ROLLE MILAGUET : Lors de son passage, on pourra l'emmener pour qu'il en pose à d'autres endroits.

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de dératisation 2025 pour un montant annuel de 745 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire

5. Délibération n° 2025-28 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 : REGULARISATION 2024, COUT SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS ET ACTUALISATION VOLONTARIAT CONTINGENT INCENDIE 2025

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur deux éléments composant l'attribution de compensation 2025 :

- D'une part, la régularisation 2024 du coût du service instruction du droit des sols qui fait suite à la validation du rapport de la CLECT approuvant le mode de calcul de ce coût.
- D'autre part, la part variable qui concerne le contingent incendie 2025.

Pour ce qui concerne le coût du service instruction du droit des sols, calculé pour 2024 concernant notre commune celui-ci s'établit à la somme de 496,91 €.

Et concernant la part variable 2025 du contingent incendie, elle s'élève à la somme de 12,08 €.

Philippe ROSE : Ce n'était pas déjà pris dans l'attribution le contingent incendie ?

Thierry ROLLE MILAGUET : Si, là c'est le montant de 2025. L'instruction des sols c'est pour 2024 et le contingent pour 2025.

Philippe ROSE : C'est moins que la voirie. Les routes communautaires c'est un scandale ! C'est que des reprises. Les routes données en bon état sont très dégradées.

André BERTHOMIER : C'est du reprofilage à la main.

Philippe ROSE : Avec ce qu'on leur file comme pognon...

VOTE :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- de valider les montants ci-dessus et qui seront actualisés sur l'attribution de compensation 2025.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Dates des réunions**

Conseil Municipal : jeudi 19 juin 2025 à 20 h 30

Commission voirie : samedi 24 mai 2025 à 10 h 30

Commission communication : lundi 2 juin 2025 à 18 h 00

✓ **Achat matériel service technique**

Achat d'un tracteur en crédit-bail pour un montant de 33 363,75 € HT.

Avis favorable du conseil → à délibérer lors de la prochaine séance du conseil municipal.

✓ **Point commissions**

Voirie :

Programme 2025 : la commission va étudier le devis STPR.

Bâtiments :

Présentation des différents devis du programme travaux 2025.

Assainissement :

Contrôle de l'assainissement collectif : l'entreprise SG Environnement a été retenue.

Devis FOURNIER : la pompe STEP dans le bourg a des dégâts, elle doit être changée.

Devis ABT : au niveau de la station Chez le Pont, un devis pour un dégrilleur a été demandé. Il faut attendre un devis supplémentaire pour les vannes pour comparer les prix.

Diagnostic du système d'assainissement : suite à la réception de l'étude de l'entreprise VERDI et au vu du budget prévisionnel, il avait été envisagé de réaliser la phase 1 du diagnostic. Après consultation auprès de l'agence de l'eau et afin de pouvoir percevoir les subventions, il n'est pas possible de commander une seule phase, il faut accepter le diagnostic dans son intégralité.

Fleurissement – Aménagement – Communication :

Inauguration du jeu de l'étang : samedi 24 mai à 12 h.

Animation : proposition d'organiser un bal renaissance début août.

Personnel :

Un agent demande la revalorisation de sa prime IFSE.

✓ *Droit de préemption urbain*

- 49 rue Principale :

Les parcelles AB 45 – 46 pour 680 m² où est situé le bien bâti sur terrain propre appartenant à MME BRUNET Marie-Christine, vont être vendues à M. CAZAUBON Bernard domicilié à Mouterre.

- 26 rue du Bois du Pic :

Les parcelles AB 141 – 142 - 143 pour 1 956 m² où est situé le bien bâti sur terrain propre appartenant à M. BONVARLET Laurent, vont être vendues à M. THABUTEAU Anthony domicilié à Lussac-les-Châteaux.

✓ *La Poste*

Fermeture du bureau pendant 3 semaines en août. La tournée sera maintenue par le facteur.

✓ *Terrains en friche*

Faire des courriers aux personnes concernées par les terrains en friche dans le bourg.

Situation financière arrêtée à la date du jeudi 15 mai 2025.

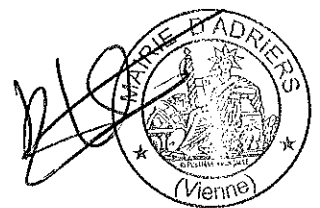
Balance d'entrée : 151 240,92 €

Recettes : 260 440,13 €

Dépenses : 281 779,50 €

Solde au 15/04/2025 : 129 901,55 €

La séance est levée à 23 h 08.



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET

Les secrétaires de séance

Stéphane QUERRIOUX

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Stéphane QUERRIOUX.

André BERTHOMIER

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name André BERTHOMIER.

